



## TARIFS DES SERVICES DU CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2017

Le conseil d'administration du Centre de Gestion, lors du vote du budget primitif du centre de gestion le 16 décembre 2016, a décidé de fixer les taux de cotisation de l'année 2017 ainsi qu'il suit :

TAUX DE COTISATION	2017
Adhérents disposant d'une masse salariale inférieure à moins de 88 421 € traitements bruts	2,48 %
Adhérents disposant d'une masse salariale supérieure à plus de 88 421 € traitements bruts	2,024%
Communauté de l'Agglomération belfortaine	0,530%
Territoire habitat	0,800%
Ville de Belfort	0,280%
SERVICE DE REMPLACEMENT	
Frais de gestion	8,50 %
PAYES	
Collectivités affiliées au CDG (le bulletin)	7 €
ASSISTANCE GRH	
Moins de 50 agents	3 000 €
De 50 à 100 agents	5 000 €
Plus de 100 agents	à négocier directement avec la collectivité

CONSEIL - AUDIT	2017
Actualisation permanente des connaissances des secrétaires de mairie	182,94 €
Actualisation connaissances des cadres des communes moyennes	243,92 €
PHOTOCOPIES DOCUMENTS	
A4/A3 noir et blanc ou couleur (pour personne extérieure)	0,18 €
CD rom pour une personne extérieure	2,75 €
A4	0,04 €
A3	0,04 €
SERVICE DOCUMENTATION	
Animation séance « C » « secrétaires de mairie »	75 € brut
Convention partage d'un savoir-faire	600 € brut par agent formé + 300 € bruts par module de formation spécifique
GARDES NATURE	
Communes de moins de 200 habitants Communes de 201 à 600 habitants Communes de 601 à 1 100 habitants Communes de 1 101 à 1 800 habitants Communes de 1 801 à 2 300 habitants Communes de 2 301 à 2 800 habitants Au-dessus de 2 801 habitants Pour les communes du Doubs SIAGEP Belfort Communauté d'Agglomération Belfortaine Conseil départemental Capture de chiens	voir convention individuelle voir convention individuelle mis à jour en fonction du tarif du SDIS

SERVICES OPTIONNELS GARDES-NATURE	2017
<b>I - Gestion des chiens dangereux</b>	
1.1 déclaration en mairie avec le secrétaire	30 € par chien
1.2 contrôle annuel des propriétaires ou détenteurs de chiens (papiers et infrastructures)	forfait 200 € par an
1.3 mesures d'urgence nécessitant le placement ou l'euthanasie d'un chien dangereux	45 € par chien
<b>2. Effarouchement</b>	
effarouchement à l'aide d'un fauconnier des espèces générant des nuisances (2 rapaces utilisés)	45 € / heure
<b>3. Prolifération d'espèces</b>	
3.1 piégeage de chats	10 € par chat
3.2 piégeage d'oiseaux nuisibles	2,50 € par oiseau gratuit à partir du 501 <sup>ème</sup> pigeon
<b>4. Police funéraire</b>	
4.1 exhumation et ré-inhumation de corps	35 € / heure
4.2 pose de bracelet et apposition du sceau pour transport de corps sans mise en bière	35 € / heure
4.3 mise en bière	35 € / heure
4.4 procédures liées aux abandons de concessions funéraires	forfait 500 € par opération complète
<b>5. Contrôle des agrès</b>	
- Au-delà du forfait, soit 4 agrès	35 € / agrès
<b>6. Urbanisme</b>	
Toutes les missions autres que les périls	35 € / heure
<b>7. Contrôles radar</b>	
Au-delà d'un forfait de 6 heures	65 € par heure de contrôle

REMUNERATIONS CORRECTEURS	2017
Préparation des sujets Epreuves orales Réunion du jury – choix de sujets Réunion jury Surveillance salle d'examen Frais de déplacement Correction des copies :	20,10 € (taux unique à multiplier par coefficient) taux horaire du SMIC en vigueur décret n° 91-573 du 19/06/1991 + décret n° 2006-781 du 03/07/2006 Catégorie C 2,12 € Catégorie B 2,75 € Catégorie A 3,50 €
PRESTATIONS DIVERSES	
<b>Frais de contentieux</b>  <b>Prêt de livres</b>  <b>Locations</b> une salle de formation/journée les deux salles de formation/journée  <b>Documentation</b> Guide du fonctionnaire territorial  <b>Archives</b> Coût horaire déterminé au 31/12 N – I + participation horaire au coût de fonctionnement (8,5% du coût horaire)  <b>Service accessibilité</b> - Convention toute prestation (FIPHFP, diagnostic accessibilité tout bâtiment etc) - Diagnostic accessibilité tout bâtiment seul	500 € pour l'élaboration du dossier + 500 € dans le cas d'un jugement favorable du dossier facturation de la valeur à neuf du livre en cas de non restitution de ce dernier 150 € 300 € 10 € 25 € 2,13 € 8,5% du montant de la subvention FIPHFP 25 € de l'heure

PRESTATIONS DIVERSES	2017
<p><b>Service SPS</b></p> <p><b>Conseil en organisation (audit)</b></p> <p><b>Service formation</b> analyse professionnelle</p>	<p>25 € de l'heure</p> <p>65 € de l'heure (devis préalable + convention)</p> <p>Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées de : - moins de 500 habitants : 299 € - entre 501 et 1500 hts : 499 € - entre 1501 et 3000 hts : 699 € - entre 3001 et 10000 hts : 899 € - au-delà   199 €</p> <p>Montant par agent (titulaire ou non) pour les autres personnes morales de droit public : - moins de 50 agents : 499 € - au-dessus de 50 agents : 999 €</p>
ACTION SOCIALE	
<p><b>Collectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prestations billetteries</li> <li>- prestations tickets restaurants</li> </ul> <p><b>Agent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cotisation agent</li> </ul> <p><b>Tarifs billetterie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cinéma</li> <li>- europa-park (billetterie été)</li> </ul> <p><b>Billetterie globale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (spectacles, concerts, sport loisirs, parcs d'attractions/animaliers)</li> <li>- billetterie « chèques cadeaux » (Darty, Kyrielles, Ticket Kadéos, Pass 3 SKDO ...)</li> </ul> <p><b>Bon d'échange</b> (en lien avec les évènements)</p>	<p>0,30% de la masse salariale 0,35% de la masse salariale</p> <p>4 €</p> <p>5 € l'unité 30 € l'unité</p> <p>remise de 10% appliquée au prix d'achat FRACAS remise de 5% appliquée au prix d'achat FRACAS</p> <p>refacturation à l'identique, à la demande des collectivités</p>